

FICHE SIGNALÉTIQUE

BUSAN[®] 1078

SECTION 1: RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

| | |
|---|---|
| NOM DU PRODUIT: Busan 1078 | UTILISATION(S) DU PRODUIT: Microbicide |
| FABRICANT / FOURNISSEUR: Laboratoires Buckman du Canada, Ltée 351, Joseph-Carrier Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5 | NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: 1-800-685-6376 |

SECTION 2: RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

| | |
|--|--|
| PRÉPARÉE PAR: Laboratoires Buckman du Canada, Ltée | DATE DE PRÉPARATION: 30 sept. 2014 |
| TÉLÉPHONE: 450-424-4404 | REMPLACE LA VERSION DU: Oct 28, 2011 |

SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX

| INGRÉDIENT(S) | NOM DU PRODUIT CHIMIQUE | NUMÉRO DE C.A.S. | % (POIDS) |
|---------------|--|------------------|-----------|
| 1 | 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one | 26172-55-4 | 0.5 - 1.5 |
| 2 | 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one | 2682-20-4 | 0.1 - 1.0 |
| 3 | Nitrate de magnésium | 10377-60-3 | 1.0 - 5.0 |
| | | | |
| | | | |

| INGRÉDIENT(S) | TOXICITÉ AIGUË ORALE DL50 (mg/kg) | TOXICITÉ AIGUË DERMALÉ DL50 (mg/kg) | TOXICITÉ AIGUË INHALATION CL50 (ppm) | VLE |
|---------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| 1 | Non disponible | Non disponible | Non disponible | 0.5 mg/m3 |
| 2 | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible |
| 3 | Non disponible | Non disponible | Non disponible | Non disponible |
| | | | | |
| | | | | |

La suite des composants n'est pas dangereuse selon la classification SIMDUT et n'est pas incluse sur la liste de divulgation des ingrédients.

SECTION 4: CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

| | | | |
|--|--|--|--|
| APPARENCE: Clair à vert pâle | ÉTAT PHYSIQUE: Liquide | ODEUR: Acre, Forte | SEUIL OLFACTIF: Non disponible |
| DENSITÉ (g/ml @ 25°C): 1.02 - 1.04 | TAUX D'ÉVAPORATION: Non disponible | DENSITÉ DE VAPEUR : Non disponible | PRESSION DE VAPEUR: 0.01 mm of Hg (@ 20°C) |
| pH (net): 2.5 - 5 | pH (100 ppm dans l'eau) 6.5 | POINT D'ÉBULLITION: 100°C | POINT DE CONGÉLATION: -3 °C |
| COEFFICIENT DE RÉPARTITION HUILE/EAU: Non disponible | | SOLUBILITÉ DANS L'EAU: Complètement soluble. | |

NOTE: *Les propriétés physiques mentionnées ci-dessus ne devraient pas être considérées comme des spécifications techniques*

SECTION 5: RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

| | |
|---|---|
| POINT D'ÉCLAIR & MÉTHODE: > 100°C (Creuset fermé - Pensky-Martens) | TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION: Non disponible |
| SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ (% vol. dans l'air): Non disponible | SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ (% vol. dans l'air): Non disponible |
| CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ: Ininflammable. | PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX: Les fumées et vapeurs de: dioxyde de soufre, chlorure d'hydrogène et oxydes d'azote |
| MESURES D'EXTINCTION: Vaporiser de l'eau pour refroidir toutes surfaces exposées à la chaleur et/ou au feu, et pour protéger le personnel. Jets d'eau, acide carbonique, extincteur à poudre peuvent être utilisés comme mesures d'extinction. | MESURES PARTICULIÈRES DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Pour combattre le feu, porter un appareil respiratoire autonome (tel que l'équipement "Scott Air-Pak") approuvé NIOSH et des vêtements de protection. Isoler des flammes toutes sources combustibles. |
| EXPLOSION (Sensibilité aux chocs): Aucune connue. | EXPLOSION (Sensibilité aux décharges électrostatiques): Aucune connue. |

SECTION 6: RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| STABILITÉ CHIMIQUE: Stable sous conditions normales d'usage et d'entreposage. | CONDITIONS À ÉVITER: Aucune connue. |
| INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter): Agents oxydants puissants, agents réducteurs, amines et mercaptans. | PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Les fumées et vapeurs de: dioxyde de soufre, chlorure d'hydrogène et oxydes d'azote. |

SECTION 7: PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

PRINCIPALES VOIES D'ABSORPTION:

| | | | | | | | |
|--------------|-----|--------------|-----|--------------------|-----|-------------------|------------|
| Yeux: | Oui | Peau: | Oui | Inhalation: | Oui | Ingestion: | Non prévu. |
|--------------|-----|--------------|-----|--------------------|-----|-------------------|------------|

EFFETS AIGUS:

| | |
|--------------------|---|
| Yeux: | Corrosive pour les yeux, avec dommage permanent possible. Les effets peuvent varier selon la durée d'exposition, la concentration de la solution et les mesures de premiers soins administrées. |
| Peau: | Corrosive. Allergène pour la peau. Les effets peuvent varier selon la durée d'exposition, la concentration de la solution et les mesures de premiers soins administrées. |
| Inhalation: | Peut causer une irritation ou une corrosion des membranes muqueuses et des poumons. Ne pas respirer les vapeurs du produit non dilué. Les effets peuvent varier selon la concentration de la solution et la durée d'exposition. |
| Ingestion: | N'est pas prévu être une principale voie d'absorption. |

EFFETS CHRONIQUES:

Une exposition répétée au produit peut causer une réaction allergique chez certains individus.

EFFETS AIGUS (Essais létaux):

| | |
|---------------------------|--|
| DL50 (Oral): | 3810 mg/kg (rat) |
| DL50 (Dermal): | > 5000 mg/kg (lapin) |
| CL50 (Inhalation): | 1.5 mg/L (rats,femelle; 4 hre); 1.4 mg/L (rats, mâle, 4 hre) |

| | |
|------------------------------------|---|
| EFFETS IRRITANTS: | Corrosif pour les yeux et la peau. |
| EFFETS ALLERGÈNES: | Les actifs sont des allergènes puissants. |
| POTENTIELS CANCÉRIGÈNES: | Non catalogué comme source cancérigène dans la section 1910.1200 des normes OSHA (E.-U.). |
| EFFETS SUR LA REPRODUCTION: | Des tests effectués en laboratoire ont démontrés aucun effet nuisible. |
| EFFETS TÉRATOGENES: | Aucun connu. |
| EFFETS MUTAGÈNES: | Des résultats positifs et négatifs ont été rapportés, lors d'études In-Vitro, avec les agents actifs. |
| EFFETS SYNERGIQUES: | Aucun connu. |

Busan 1078

SECTION 8: MESURES DE PRÉCAUTION

(À moins que spécifié autrement, les mesures de précaution pour ce produit sont basées sur les caractéristiques du produit pur)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

Mains: Gants imperméables aux produits chimiques requis.

Yeux: Lunettes étanches de sécurité ou lunettes de sécurité avec écran facial requis.

Protection respiratoire:

Lors de conditions brumeuses, porter un équipement respiratoire contre les vapeurs approuvé par NIOSH.

Le professionnel local SSE (Santé, Sécurité et Environnement) doit identifier et évaluer les dangers pour les voies respiratoires sur le lieu de travail. À partir de cette évaluation, le professionnel SSE doit choisir le type de protection respiratoire et/ou filtre approprié.

Vêtements de protection: Vêtement de protection résistant aux produits chimiques requis.

Chaussures: Chaussures de sécurité résistantes aux produits chimiques requises.

Autre: Une douche d'urgence complétée d'une douche oculaire sont fortement recommandées.

CONTROLES TECHNIQUES:

Ventilation locale et/ou générale pour maintenir les concentrations de poussières ou de vapeurs au-dessous des limites admissibles.

DÉVERSEMENTS ET FUITES:

Avant de répondre à un déversement ou une fuite concernant ce produit, réviser chaque section de la fiche signalétique. Suivre les recommandations données à la section "Manutention normale et équipement". Vérifier la section "Risques d'incendie ou d'explosion" pour déterminer si l'utilisation d'équipements anti-étincelles est requise. S'assurer que le produit n'entre pas en contact avec d'autres produits mentionnés à la section "Incompatibilité (matériaux à éviter)". Si des vapeurs ou fumées irritantes sont présentes, considérer l'évacuation des lieux. Contenir le déversement ou la fuite à l'aide d'un barrage d'absorbant. Ne pas laver à grande eau s'il y a risque d'écoulement dans les cours d'eau. Transférer le matériel récupéré dans un contenant adéquatement identifié pour élimination future.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS:

L'élimination des déchets doit être en accord avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

MÉTHODES ET ÉQUIPEMENT POUR LA MANUTENTION:

Ne pas manipuler à moins que toutes les précautions sécuritaires aient été lues et comprises. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la bruine ou les vapeurs. Ne pas perforer, traîner ou glisser les conteneurs. Ne pas fumer dans la zone de manutention ou d'entreposage.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES D'ENTREPOSAGE:

Entreposer dans un endroit bien ventilé et sec. Protéger de l'humidité et du gel. Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Entreposer loin de tout matériel incompatible et de toute source de feux. Température d'entreposage: ≥ 1 ° C et ≤ 55 ° C.

INFORMATION SPÉCIALE POUR LE TRANSPORT:

Se référer à la section 10: Renseignements relatifs au transport (règlement TMD).

Busan 1078

SECTION 9: PREMIERS SOINS

CONTACT OCULAIRE:

Rincez sur-le-champ l'oeil ou les yeux contaminés à grande eau en laissant l'eau couler délicatement pendant au moins 20 à 30 minutes au cadran ou jusqu'à l'élimination complète de la substance chimique, et ce, en maintenant la paupière de l'oeil ouverte. On peut utiliser une solution saline neutre dès qu'on peut l'obtenir. **NE PAS INTERROMPRE L'IRRIGATION.** Au besoin, mettez le véhicule d'urgence en attente. Faites attention de ne pas rincer l'oeil affecté ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation se poursuit, répétez le rinçage. Transportez rapidement la victime vers un établissement de soins d'urgence.

CONTACT CUTANÉ:

Le plus rapidement possible, nettoyez à grande eau tiède en faisant couler l'eau délicatement pendant au moins 20 à 30 minutes ou jusqu'à l'élimination complète de la substance chimique. Sous l'eau, retirez les vêtements, chaussures et articles de cuir contaminés (p. ex. bracelets de montre, ceintures). Si l'irritation se poursuit, irriguez de nouveau. Consultez immédiatement un médecin. Procédez à la décontamination complète des vêtements, chaussures et articles de cuir avant de les porter à nouveau ou de les jeter.

INHALATION:

Utilisez un appareil respiratoire adéquat pour, le plus vite possible, transporter la victime dans un endroit bien aéré ou à l'air frais. En cas de difficulté respiratoire, il pourrait s'avérer salutaire qu'un membre du personnel dûment formé administre de l'oxygène à la victime, de préférence avec l'avis d'un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, le personnel responsable en matière de premiers soins doit pratiquer sur-le-champ les manoeuvres de respiration artificielle (RA) ou, en cas d'arrêt cardiaque, la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Évitez le contact bouche-à-bouche à l'aide d'un protecteur buccal. Transportez immédiatement la victime vers un établissement de soins d'urgence.

INGESTION:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche à une victime qui perd rapidement conscience, ou qui est inconsciente ou présente des convulsions. Demandez à la victime de se rincer la bouche à fond. **NE PAS FAIRE VOMIR.** La victime doit boire entre 240 et 300 ml (de 8 à 10 onces) d'eau afin de diluer la substance que contient l'estomac. Si vous avez du lait à portée de main, vous pouvez l'administrer **APRÈS** avoir fait ingérer de l'eau. Si le vomissement survient de façon naturelle, penchez la victime pour éviter tout risque d'aspiration. Administrez à nouveau de l'eau. En cas de difficulté respiratoire, il pourrait s'avérer salutaire qu'un membre du personnel dûment formé administre de l'oxygène à la victime, de préférence avec l'avis d'un médecin. Transportez rapidement la victime vers un établissement de soins d'urgence.

SECTION 10: CLASSIFICATIONS RELATIVES AUX AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT (Règlement TMD):

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. [5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one]
Classe 8 - UN 3265 - PG II

Produit Anti-Parasitaire: NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 19001

ORDONNANCE FDA (É.-U.): FDA (21 CFR) Section(s):

176.300 - Limitation: Ne pas excéder 2.5 livres par tonne de fibre en poids sec.

CATÉGORIE(S) SIMDUT:

Non applicable. Ce produit est réglementé par la Loi sur les Produits Anti-Parasitaires - Santé Canada.

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES:

Non applicable. Ce produit est réglementé par la Loi sur les Produits Anti-Parasitaires - Santé Canada.

ÉVALUATION DE DANGER:

| CLASSEMENT | SANTÉ | INFLAMMABILITÉ | RÉACTIVITÉ |
|---------------------|--------------|-----------------------|-------------------|
| HMIS (É.-U.) | 3 | 0 | 0 |
| NFPA (É.-U.) | 3 | 0 | 0 |

Bien que les Laboratoires Buckman du Canada Ltée croit que les données soumises soient exactes à la date mentionnée sur la Fiche Signalétique, les Laboratoires Buckman du Canada Ltée ne fait aucune attestation des détails ci-joints et, par le fait même, décline toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces données. Ces données sont offertes uniquement pour votre considération, recherche et vérification. Les Laboratoires Buckman du Canada Ltée encourage vivement chaque client ou récipiendaire de ces fiches signalétiques à les étudier attentivement afin de prendre conscience et comprendre les risques associés à ce produit. Chaque client ou récipiendaire devrait distribuer cette fiche signalétique aux usagers de ce produit afin d'en promouvoir un usage et une manipulation sécuritaires

Cette fiche signalétique expire le 30 sept. 2017. **Busan 1078**